



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

huissiers

Question écrite n° 86294

Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur l'inquiétude de certaines sociétés civiles professionnelles d'huissiers de justice du fait que les contraintes qui étaient gérées par Pôle emploi le seront, à l'avenir, par l'URSSAF. De ce fait, le recouvrement de ces contraintes risquerait d'être destiné aux seuls huissiers de justice intervenants pour le compte de l'URSSAF, sans même solliciter ceux qui travaillent depuis des années au recouvrement des contraintes de Pôle emploi. Cette situation entraînerait inéluctablement des déséquilibres, notamment économiques, par l'exclusion *de facto* d'entités qui travaillent depuis longtemps, avec exemplarité, et qui connaissent parfaitement les dossiers gérés par Pôle emploi. Il souhaiterait savoir quelles sont les mesures envisagées sur ce dossier pour préserver l'activité d'offices ministériels, dont le rôle de proximité est primordial, notamment en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Raymond Durand](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86294

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8700

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)